



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 9 décembre 2024

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Adoption du Budget primitif 2025 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DÉCHETS

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 9 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 3 décembre 2024.

PRÉSENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Carulina COLOMBANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Florence LOMBARDO, Thérèse LORENZI, Christine MALAFRONTÉ, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Philippe PERETTI, Bruno POLIFRONI, Ivana POLISINI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Jean ZUCCARELLI, Martine PERFETTINI, Michel ROSSI

ONT DONNE POUVOIR :

Didier GRASSI à Mattea LACAVE
Gilles BATTESTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Christelle TIMSIT à Carulina COLOMBANI
Julien MORGANTI à Jacques BIAGGINI

ABSENTS :

Jean-Martin MONDOLONI, Linda PIPERI, Leslie PELLEGGRI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du Budget primitif 2025 - BUDGET ANNEXE COLLECTE DES DÉCHETS

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil communautaire approuvant le budget annexe Collecte des déchets, en date du 19 décembre 2022 ;

Vu l'instruction comptable M57 applicable aux communes et à leurs groupements ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2025 du Budget Collecte sans reprise des résultats,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À la majorité)
Contre : MM. Morganti, Zuccarelli, Mme Salge

De voter le Budget primitif 2025 du Budget Collecte des déchets :

- **Par chapitre pour la section de fonctionnement :**
 - En dépenses, sur chacun des chapitres : 011, 012, 014, 65, 67, 68, 042
 - En recettes, sur chacun des chapitres : 013, 042,70, 731, 75
- **Par chapitre et opération pour la section d'investissement :**
 - En dépenses, sur chacun des chapitres et opération : 040,16,20,21, et OPE3021
 - En recettes, sur chacun des chapitres : 10, 13, 16, 040.

ADOPTE

Le Budget primitif du budget Collecte pour l'exercice 2025 qui s'établit en recettes et dépenses à 16 793 208€ ;

DEPENSES

- D'Investissement : 1 390 000€
- De Fonctionnement : 15 403 208€

RECETTES

- D'Investissement : 1 390 000€
- De Fonctionnement : 15 403 208€

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis Pozzo di Borgo
LOUIS POZZO DI BORGIO